

COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie n°4 rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 JUIN 2020 A 10 HEURES

L'an deux mille vingt, le mercredi trois juin, à 10 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 29/05/2020, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montfleur, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NEVERS, Maire.

Conseillers présents : Jacqueline AURINE, Michel CHAVANT, Raphaëlle COURVOISIER, André GONTIER-ACKERMANN, Nathalie GUYENET, Jean-Claude NEVERS, Sylvie PASQUELIN, André PERICO, Jean-Louis TISSOT, Sylvain TUANI,

Excusé ayant donné pouvoir : Guillaume VERHEECKE à André PERICO

Absent : ////////////////

Secrétaire de séance : Jacqueline AURINE

- Conformément à l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 et l'article 5 de la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, l'indemnité du maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum. L'article 92 2° de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 a maintenu ces règles. L'octroi d'une indemnité à un adjoint est subordonné à une délégation du maire sous forme d'un arrêté*. Par 9 voix sur 9 POUR, 2 abstentions (Jacqueline AURINE, Michel CHAVANT), le Conseil Municipal fixe les indemnités des adjoints comme suit :
 - Pour chaque adjoint : L'indemnité brute mensuelle est égale à 6,00 % du montant mensuel de l'indice brut terminal de la fonction publique correspondant à la strate de population des communes de moins de 500 habitants.
 - * Délégations du Maire au 1^{er} adjoint : Voirie (Dont relations avec la Communauté de Communes) - Bois et Forêt - Finances
Délégations du maire à la 2^o adjointe : Affaires sociales - Organisation du cimetière – Gestion des salles communales – Commission Culture en lien avec les associations
 - Par 11 voix sur 11 POUR, le Conseil Municipal délègue au maire les domaines suivants :
 - Passer les contrats d'assurance ainsi que les avenants ;
 - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - Accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions, ni de charges ;
 - Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
 - Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
 - Par 11 voix sur 11 POUR, le Conseil Municipal nomme les conseillers suivants pour représenter la commune dans les syndicats intercommunaux :
 - * SICTOM = Sylvie PASQUELIN (Titulaire), Jacqueline AURINE (Suppléante)
 - * SIDEC = Michel CHAVANT (Titulaire)
 - * SYNDICAT DES EAUX DE MONTAGNA-LE-TEMPLIER = Jean-Claude NEVERS (Titulaire)
Raphaëlle COURVOISIER (Titulaire)
 - Par 11 voix sur 11 POUR, le Conseil Municipal propose aux services des impôts une liste de 24 noms choisis parmi les contribuables de la commune pour composer la commission communale des impôts directs.
 - Par 11 voix sur 11 POUR, le Conseil Municipal détermine les commissions municipales comme suit :
 - BATIMENTS PATRIMOINE URBANISME : André ACKERMANN, Jacqueline AURINE, André PERICO
 - FINANCES : André ACKERMANN, Raphaëlle COURVOISIER, Nathalie GUYENET, André PERICO
 - TRAVAUX VOIRIE : Michel CHAVANT, Guillaume VERHEECKE
 - PROJETS : Jacqueline AURINE, Raphaëlle COURVOISIER, Nathalie GUYENET, Sylvie PASQUELIN, André PERICO, Jean-Louis TISSOT
 - TOURISME : Nathalie GUYENET, Jean-Louis TISSOT, Sylvain TUANI
 - CULTURE, LOISIRS, VIE ASSOCIATIVE : Jacqueline AURINE, Nathalie GUYENET, Sylvie PASQUELIN, Sylvain TUANI
 - BOIS ET FORET : Michel CHAVANT, André PERICO, Guillaume VERHEECKE
 - COMITE REDACTION DU BULLETIN MUNICIPAL: Jacqueline AURINE, Sylvie PASQUELIN
- AUTRE DELEGUE : M. Jean-Louis TISSOT (Affaires scolaires).

Pour extrait conforme, le 09/06/2020

Le Maire, Jean-Claude NEVERS

